



Financement du Développement Urbain : Le Défi du Millénaire

Réunion Thématique d'Habitat III

Note de synthèse

I. Contexte

La Conférence des Nations Unies sur le Logement et le Développement Urbain Durable (Habitat III) se tiendra en Octobre 2016 à Quito en Équateur, et constituera une plateforme pour débattre des défis auxquels les villes font face et du rôle qu'elles peuvent jouer dans le développement durable. Au cours de cette Conférence, le Nouvel Agenda Urbain sera notamment traité et défini pour les années à venir.

Habitat III réunira les gouvernements nationaux, les organisations multilatérales, les gouvernements locaux, le secteur privé et la société civile afin d'identifier des solutions, proposer des politiques et créer de nouveaux modèles de développement qui soient durables, équitaires et facilitent les liens entre espaces urbains et ruraux.

Dans le contexte actuel d'urbanisation rapide qui impose d'importants défis aux villes, nombreux sont les sujets et les perspectives vers lesquels les débats peuvent s'orienter. Afin d'organiser, systématiser et faciliter le processus de construction du Nouvel Agenda Urbain, 22 Documents d'Enjeux ont été rédigés et séparés en six catégories ou thématiques : Cohésion Sociale et Villes équitables/vivables, Cadres de l'Action Urbaine, Développement Spatial, Économie Urbaine, Écologie Urbaine et Environnement, enfin Logement en Ville et Services Fondamentaux.

Un des Documents d'Enjeux est ainsi dédié au sujet de la finance municipale dans le développement urbain, thème sans aucun doute reconnu comme l'un des plus importants pour les années à venir.

Bien que certains gouvernements locaux aient étendu leurs responsabilités (en termes de prestation de services, de développement économique local, de conservation de l'environnement, de mise à disposition d'infrastructures), ils n'ont pas toujours les ressources financières suffisantes pour les assumer. D'un côté, leur base fiscale est insuffisante et continue à fortement dépendre des aides centrales du gouvernement. De l'autre, de nombreuses collectivités font face à des obstacles juridiques ou institutionnels qui entravent leur accès aux capitaux externes (nationaux ou internationaux, publics ou privés).

On estime que l'investissement nécessaire aux infrastructures urbaines pour les prochaines années avoisinera les 57 milliards de dollars. Une part importante de ce montant sera à la charge des budgets locaux, et il est donc essentiel de consolider les processus de décentralisation et l'autonomie locale, afin de renforcer les capacités financières et institutionnelles des gouvernements locaux.



II. Justification

Les villes génèrent plus de 80% du Produit Intérieur Brut mondial. Malgré leur importance économique, les villes n'ont pourtant pas de fonds suffisants pour garantir les besoins de leur développement. Les transferts intergouvernementaux ne répondent pas toujours à des critères équitables de redistribution et dépendent parfois des changements politiques ou des ajustements des budgets nationaux. Dans certains pays, les autorités locales n'ont pas le pouvoir de définir le montant de leur taxe, limitant ainsi leur capacité à élargir leur base fiscale et/ou réduire leur dette publique, principalement vis-à-vis des marchés financiers nationaux ou internationaux.

Pour répondre à l'expansion des villes et améliorer la prestation des services fondamentaux dans les espaces déjà urbanisés, il est essentiel d'établir des mécanismes financiers innovants et efficaces, ainsi que des cadres législatifs et institutionnels robustes. Bien que la majorité des systèmes de finance locale ne soient pas adaptés au contexte mondial actuel, certains pays parient sur une délimitation plus claire des responsabilités des autorités locales en améliorant les outils de création de richesses.

Plusieurs domaines d'opportunité ont été identifiés pour un développement plus robuste et efficace des systèmes de finance locale :

1. Mise en œuvre de modes de gouvernance plus opérationnels afin d'appliquer un cadre institutionnel et politiques adapté à la collecte de ressources. Pour faciliter la prestation des services et le financement des infrastructures urbaines tout en coordonnant les différents niveaux de gouvernements avec le secteur privé, une telle politique doit impliquer une définition claire des responsabilités.
2. Accroître les sources de revenus internes/endogènes. Pour cela, il est nécessaire que des réformes nationales et locales favorisent les opportunités et les incitations afin d'augmenter les revenus et les rendre plus efficaces à long terme.
3. Une meilleure gestion des finances et des atouts pour une mise en œuvre favorable des projets et une meilleure intendance des dépenses gouvernementales, dans un cadre transparent ou les acteurs engagent leur responsabilité.
4. Promouvoir la mutualisation des projets d'infrastructures urbaines. Des mécanismes d'intermédiation financière (nationale ou internationale) doivent être créés pour financer des projets d'infrastructure communs à plusieurs gouvernements locaux, de même que des mécanismes qui facilitent l'attraction de capitaux d'investissement et garantissent la récupération des bénéfices.
5. Promouvoir l'accès à des sources internes de financement en complément des revenus locaux. Lorsque la politique nationale l'autorise, les sources internes peuvent être complétées par des ressources telles que l'émission d'obligations ou l'accès aux marchés internationaux.

III. Objectifs

La Réunion Thématique sur le Financement du Développement Urbain : Le Défi du Millénaire, est organisée par le Gouvernement de la Ville de Mexico et le Système des Nations Unies. Elle rassemblera des acteurs divers afin de : proposer des solutions qui renforceront les finances municipales, identifier des stratégies de développement des compétences institutionnelles et financières, et enfin contribuer à la reconnaissance de la ville comme acteur pertinent dans la définition du Nouvel Agenda Urbain, et plus particulièrement dans le domaine du développement des finances.



CDMX
CIUDAD DE MÉXICO



1. Consolider un message commun des autorités locales sur les thèmes de la décentralisation et de l'autonomie financière, afin de mieux contribuer à la Conférence Habitat III ;
2. Faciliter la mise en place d'un espace où les divers acteurs et réseaux peuvent se rencontrer pour partager des solutions et des idées de politiques publiques pour un développement innovant des finances dans un cadre urbain ;
3. Identifier des outils concrets et des programmes de soutien spécifiques dédiés aux gouvernements locaux qui favorisent un financement durable du développement urbain dans le monde.